



Remboursement de surplus d'allocation retraite

Par **oli_old**, le **26/07/2007** à **19:37**

Bonjour,

mon père est decédé il y a 5 mois et ma mere vient de recevoir il y a une semaine une lettre de la caisse regionale d'assurance vieillesse lui demandant de rembourser des paiements effectués au titre de l'allocation supplementaire au cours de la periode 1992-2007.

En tant que conjoint, ma mère doit donc rembourser 25000 euros representant sa part de dette.

Voilà nous ne savons quoi faire, ma mère est encore sous le choc car elle prend cela comme une trahison et ne sait pas comment va-t-elle faire pour rembourser cette dette.

Merci d'avance de me repondre.

A bientôt.

Par **Upsilon**, le **26/07/2007** à **20:29**

Quoi ???????

Désolé pour ma réaction un peu brutale, mais il y a un probleme je pense, peut etre une erreur !!!!

Sous quel prétexte vous demandent-ils le remboursement de 15ans d'arriérés ?

En général, les caisses de retraite complémentaires demandent le remboursement au prorata de la part des sommes perçues correspondant à la période post décès, mais surement pas le

remboursement de sommes payées du VIVANT du bénéficiaire...

Renseignez vous sur les motivations de cette demande avant d'envisager le remboursement !!

Cordialement,

Upsilon.

Par oli_old, le 26/07/2007 à 21:44

je vais vous recopier ce qu'il est écrit sur cette lettre:

Madame,

L'actif net de la succession de :

M. *****

décédé le 26/03/2007

étant supérieur à 39 000 euros, nous devons récupérer 25 250, euros sur sa succession.

Cette somme correspond à des paiements effectués au titre de l'allocation supplémentaire au cours de la période du 01/05/1992 au 31/03/2007.

En tant que conjoint, vous devez donc nous rembourser 25250 euros représentant votre part de dette.

Votre versement est à effectuer par chèque établi au nom de:

Monsieur l'Agent Comptable.....

Voilà ce qui est écrit noir sur blanc.

Par oli_old, le 28/07/2007 à 00:52

si quelqu'un passe par là et s'y connaît ne serait-ce qu'un tout petit peu j'ai vraiment besoin d'aide
merci

Par **Upsilon**, le **28/07/2007** à **12:13**

Rebonjour !

Je me suis documenté sur votre question, et il se pourrait que la lettre soit fondée...
En fait, il s'agit certainement d'une caisse régionale d'aide à la personne, que votre père a contacté (ou vous même) afin de l'aider financièrement dans ses derniers jours pour tous ses soins et assistances aux personnes âgées.

Le contre coup de ce type d'aide est précisément ce qui est écrit dans la lettre :
Au jour du décès, si la succession dépasse un certain montant, la caisse pourra se faire rembourser toutes les aides perçues par le défunt.

Je suis navré pour vos et votre maman, mais la caisse semble fondée à vous demander un tel remboursement...

Pour autant, rassurez votre maman, ce n'est pas elle qui payera la caisse.
En réalité, il faut vous rapprocher d'un notaire (si ce n'est déjà fait) et lui indiquer tout le patrimoine et aussi les dettes de votre père.
Le notaire se chargera de régler le passif de la succession (dont ce remboursement), puis partagera les biens restants aux héritiers.

Cordialement,

Upsilon.

Par **oli_old**, le **28/07/2007** à **18:30**

Bonjour,

et merci de votre réponse Upsilon, mais vous dites:
[citation]Pour autant, rassurez votre maman, ce n'est pas elle qui payera la caisse.
En réalité, il faut vous rapprocher d'un notaire (si ce n'est déjà fait) et lui indiquer tout le patrimoine et aussi les dettes de votre père.
Le notaire se chargera de régler le passif de la succession (dont ce remboursement), puis partagera les biens restants aux héritiers. [/citation]

Or, mon pere n'a aucun bien, aucunes économies de côté, hormis l'appartement dont il était propriétaire avec ma mère, alors je ne pense pas que les quelques objets de valeur qu'il possédait permettront de rembourser les dettes qu'il nous a laissé.

Merci encore.